



Chères Seurroises, chers Seurrois,

Je voudrais tout d'abord revenir sur le problème récurrent qu'est l'accueil des gens du voyage. Cette année, environ une centaine de caravanes a déferlé sur Seurre. Un campement évangélistes de 80 caravanes s'est installé sur un terrain privé la seconde quinzaine d'août. Vous êtes nombreux tout comme moi à vous offusquer d'une telle situation en plein cœur de notre ville.

Il est vrai que notre petite ville touristique a malheureusement pâti de cette situation : insalubrité, non-respect de la vie en société, non-respect des réglementations, touristes fuyant à la vue du campement,

On me remonte souvent que la mairie ne fait rien ! Alors je tiens ici, en tant que représentant de l'ordre public mais aussi en tant que Maire qui doit faire respecter la loi, vous rappeler ce qu'elle énonce dans ce domaine. La loi n° 2000-614 sur l'accueil des gens du voyage date du 05 juillet 2000. En Côte d'Or, le schéma départemental établi ensuite en 2011 n'est pas respecté, il prévoyait sur la période 2011-2017, la construction de :

- 7 nouvelles aires d'accueil, soit 130-140 places,
- 5 nouvelles aires de grands passages, pour un total de 600 places.

Aujourd'hui, ce schéma n'est que partiellement respecté car 1 seule aire de grand passage a été construite à Dijon et seulement 4 aires d'accueil ont été réalisées (Dijon, Genlis, Chatillon/Seine).

Je précise que toutes les communes sont tenues d'accueillir les gens du voyage au moins 48h, qu'une commune de plus de 5000 habitants a l'obligation de créer une aire d'accueil, ce qui n'est pas notre cas. Je précise également que c'est à l'EPCI donc la communauté de communes, qui en a la compétence, de

créer les conditions d'accueil sur son territoire. Mais comme personne ne veut de cette aire sur sa commune, c'est le statu quo ! Alors à partir du moment où ces directives ne sont pas respectées, difficile d'intenter une action juridiquement appuyée !

Il reste à saisir le tribunal administratif dans le cas d'occupation illégale d'un terrain appartenant à la commune ou alors à saisir le tribunal de grande instance s'il s'agit d'un terrain privé. Et dans ce cas, c'est au propriétaire d'introduire le recours en référé. Le délai minimum sera de 7 jours.

Une troisième solution serait la mise en demeure par le Préfet sans décision du juge, mais celle-ci est rendue impossible car l'EPCI ne dispose pas d'aire d'accueil.

En d'autres termes, mieux vaut négocier et obtenir quelques dédommagements car en général, le passage dure au grand maximum 15 jours ! Cette explication reste insatisfaisante mais nous sommes face à une réalité.

Côté manifestations, elles ont eu le succès escompté cette année. Merci aux élus, au monde associatif et aux employés municipaux pour leur investissement. D'un point de vue touristique, la fréquentation progresse au camping de la Plage de plus de 11% par rapport à 2016, ce qui est une excellente nouvelle. Mais nous reviendrons avec mon équipe plus longuement sur ces résultats et les réalisations en cours dans notre bulletin de décembre.

Mes chers concitoyens, je terminerai cet édito en souhaitant une excellente rentrée à tous les enfants, professeurs des écoles, personnels communal et intercommunal.

Le Maire, Alain BECQUET.

Mairie de Seurre

4 place de l'hôtel de Ville – 21250 Seurre

Tél. 03.80.21.15.92

Courriel : mairie.de.seurre@wanadoo.fr

www.seurre.fr

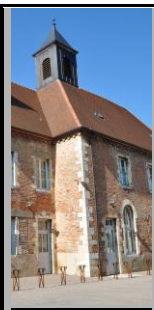
Communauté de Communes Rives de Saône

15 bis grande rue du fg St Michel – 21250 Seurre

Tél. 03.80.20.48.54

Courriel : accueil@rivesdesaone.fr

www.rivesdesaone.fr



INFORMATION DE DERNIÈRE MINUTE

CENTRE CULTUREL « LES URSULINES » : suite à un important problème de toiture récemment constaté et afin d'assurer la sécurité totale du public, le bâtiment est strictement fermé jusqu'à nouvel ordre.

Nous vous remercions de votre compréhension

CITOYENNETÉ – SERVICES PUBLICS

INSCRIPTION LISTES ÉLECTORALES

La date limite d'inscription dite normale est fixée au **31 décembre 2017**. Elle vous permettra de voter à partir du 1^{er} mars 2018. Modalités : il conviendra de se munir d'une pièce d'identité en cours de validité ainsi que d'un justificatif de domicile et se rendre à la mairie pendant les jours et heures d'ouverture.

RECENSEMENT MILITAIRE- Journée d'Appel à la Défense

Les jeunes gens (fille et garçon) doivent être recensés dès lors qu'ils atteignent leurs 16 ans.

La démarche est obligatoire et s'effectue en se rendant à la mairie tout en se munissant du livret de famille ainsi que d'une pièce d'identité justifiant de la nationalité française. La mairie délivrera au jeune une attestation de recensement.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018 – appel à candidature

Tous les cinq ans, l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) réalise, dans les communes de moins de 10 000 habitants, un recensement intégral de la population. **Ce sera le cas, à Seurre, à travers une campagne qui débutera le 18 janvier pour se clore au 17 février 2018.** *A cet effet, la commune recherche 4 agents recenseurs pour effectuer celui-ci. Les candidatures (CV et lettre de motivation manuscrite) sont à déposer en mairie pour le 15 octobre.*



PRÉVENTION SANTÉ SENIORS : NOUVEAUX MODULES



- **Ma santé et celle de ma maison** (médicaments, médecines alternatives et air intérieur) : LUNDI 18 SEPTEMBRE à 14h30
- **Bon'Us Tonus** : MERCREDI 18 OCTOBRE à 9h30

Renseignements- inscriptions FAPA 21: 03 80 30 07 81 - contact@fapaseniors21.fr

CINÉMA : C'EST LA RENTRÉE !!!!!



Tous les quinze jours le mercredi à 20h30, les Tourneurs de L'UDMJC s'installent à la salle des fêtes de Seurre et proposent une soirée cinéma : **20 septembre / 04 et 18 octobre / 15 et 29 novembre / 13 et 27 décembre.**

Tarifs : 5.50 € (tarif normal) - 4.50 € (tarif réduit)

À noter : **CINÉ-DÉBAT** le mercredi 18 octobre



mairiedeseurre

MANIFESTATIONS à VENIR



TRIATHLON : DIMANCHE 24 SEPTEMBRE

En raison des travaux sur les quais de Saône, les départs/arrivées seront donnés du camping de la Plage. Pour tous renseignements sur les courses et les parcours :

<http://triathlonseurois.chez.com/>

- 09h30 : départ XS
- 10h45 : départ épreuves jeunes 8-11 ans
- 11h05 : départ épreuves jeunes 12-13 ans
- 14h00 : premier départ du CLM et départ toutes les 20 secondes

AUTOMNE MUSICAL

Rappelez-vous cet été lors des marchés nocturne, ce groupe avait mis une ambiance de folie dans les rues de Seurre.....

Avec leur musique qui fait résonner les mélodies des pionniers du rock'n'roll tout en y apportant leur touche de modernité, les Dirty Oil & Poppy vont vous décoiffer à grands coups de Rock'n'roll ! Nostalgique de l'odeur de gomina et des robes à pois ? Rebelle dans l'âme ? En manque de swing ?

Venez les retrouver le **SAMEDI 07 OCTOBRE**
à **20h30 à la salle des fêtes de SEURRE**

Entrée libre



JOURNÉES DU PATRIMOINE : 16 et 17 SEPTEMBRE

Voici le programme sur Seurre : *Entrées libres*

Hôtel Dieu visites libres de la chapelle et de la salle des malades les samedi 16 et dimanche 17 septembre de 15h à 18h.

Visites guidées des autres salles à 16h - inscriptions recommandées au 06.84.42.97.86.

Office de Tourisme – Musée de la Saône : samedi 16 septembre 9h à 12h et 14h à 18h.

Concert de carillon à l'Eglise Saint-Martin le dimanche 17 septembre à 15h.

Concert de musique ancienne ensemble « Estournelles » à l'Eglise Saint-Martin le dimanche 17 septembre à 17 h.

HALLOWEEN

Le Conseil Municipal des Jeunes de la Ville de Seurre, en collaboration avec les associations de l'Étang Rouge et Seurre Lumière, organise HALLOWEEN, le :

DIMANCHE 29 OCTOBRE
de 14h à 17h
sur le site de l'Etang Rouge
Entrée gratuite



REPAS DES AÎNÉS

Comme chaque année, la Commune a le plaisir de convier ses Aînés au traditionnel repas de fin d'année. Celui-ci se déroulera le :

DIMANCHE 12 NOVEMBRE à 12h, à la salle des fêtes

Une invitation personnelle aux ayants-droits sera envoyée par la mairie, fin septembre.

Si vous êtes nouvel arrivant sur la Commune et que vous êtes âgé(e) de 72 ans et plus, merci de prendre contact avec la Mairie au 03.80.21.15.92.

CONCERT D'ORGUE et CORNET à BOUQUIN

Le duo « La Fenice » composé de Jean Tubéry (cornet, cornet muet, flûte) et Jan-Willem Jansen (orgue) se produira sur le thème de « Bach et l'Italie », le

SAMEDI 21 OCTOBRE
en l'Eglise Saint-Martin à 20h30

Tarifs : 10 €



SEPTEMBRE

- Sam 9** **JOURNÉE DES CLAVIERS HISTORIQUES** – 10h à 20h
Église St-Martin – 60 € – Org. Amis de l'orgue Tributot
- Dim 10** **VIDE-GRENIERS** – 9h à 19h
Terrain de football de la Raie Mignot – Org. AS Foot
- Dim 17** **CONCERT DE CARILLON** – 15h
CONCERT DE MUSIQUE ANCIENNE « Estournelles » – 17h
Église Saint-Martin – Entrée libre - Org. Passé simple
- Dim 17** **TROC-BROC** – 9h à 19h
Étang Rouge – Entrée libre - Org. Étang Rouge
- Sam 23** **ATELIER JARDINAGE** – 14h à 17h
Étang Rouge – sur inscription – Org. Rives de Saône

TRIATHLON – SPRINT « Contre la montre »

Dimanche 24 septembre

Plage et quais de Saône – Org. Triathlon Club Seurois/Ville de Seurre

- Ven 29** **ATELIER COMPOSTAGE** – 16h à 17h
Étang Rouge – sur inscription – Org. Rives de Saône

BLOC-NOTES

UD MJC 21 – CINÉMA



Les séances ont lieu les mercredis à la salle des fêtes à 20h30, ciné-vacances à 15h

Tarifs : 4/5€ - Ciné-vacances 4€

20 SEPTEMBRE 15 et 29 **NOVEMBRE**
4 et 18 OCTOBRE 13 **DÉCEMBRE**

Retrouvez la programmation  Mairiedeseurre



- | | |
|--------------------------------|--------------------------|
| 30 SEPTEMBRE | CSS |
| 15 OCTOBRE | COMITÉ PAROISSIAL |
| 22 OCTOBRE | JEUNESSE LAÏQUE |
| 28 OCTOBRE | AMIS DU CIRQUE |
| 4 NOVEMBRE | AECV |
| 1^{er} DÉCEMBRE | KARATÉ WADO |
| 16 DÉCEMBRE | AS FOOT |

OCTOBRE

- Dim 01** **SAVEURS D'AUTOMNE**
Étang Rouge – Entrée libre – Org. Étang Rouge
- Sam 07** **AUTOMNE MUSICAL – CONCERT** – 20h
Salle des fêtes – Entrée libre – Org. Automne musical
- Dim 08** **FÊTE DE LA POMME** – 9h à 18h
Étang Rouge – Entrée libre – Org. Croqueurs de pommes
- Sam 21** **CONCERT D'ORGUE et CORNET À BOUQUIN** – 20h30
Église St-Martin – 10€ – Org. Amis de l'orgue
- Sam 21** **CONCERT avec en invité « La lyre de Chaussin »** – 20h
Salle des fêtes – Entrée libre – Org. Accordéonistes

HALLOWEEN – Dimanche 29 octobre – à partir de 14h
Étang Rouge – Org. CMJ / Étang Rouge/Seurre lumière



NOVEMBRE

- Ven 10** **EXPOSITION sur le cirque** – 9h à 12h et 14h à 18h
- Dim 12** Bains douches – Entrée libre – Org. Amis du cirque
- Sam 11** **Animations autour du cirque sur le marché** – centre-ville
- Dim 12** **REPAS DES AÎNÉS** – 12h
Salle des fêtes – info : Mairie de Seurre
- Sam 18** **SOIRÉE FOLK** – 20 h
Salle des fêtes – 5 à 10 € – Org. Passé simple

FOIRE DE LA SAINTE-CATHERINE – Samedi 25 novembre

De 9h à 18h en Centre-Ville – Org. Ville de Seurre

- Sam 25** **CONCERT D'HIVER** – 20 h
Salle des fêtes – Org. Société musicale
- Dim 26** **CONFÉRENCE** « Rudyard Kipling, au-delà du livre de la jungle » par Robert Michelin – 15h
Mairie – Entrée libre - Org. Culture et loisirs

- **10 septembre – LIBÉRATION DE SEURRE**
11h15 : Défilé au départ de la mairie
11h30 : Dépôt de gerbes au Monument aux Morts
11h45 : Dépôt de gerbes place de la Libération
- **11 Novembre – ARMISTICE DE 14/18**
11h15 : Dépôt de gerbes au cimetière
11h45 : Défilé au départ de la mairie
12h : Dépôt de gerbes au Monument aux Morts
- **25 septembre – HOMMAGE AUX HARKIS**
18h : Dépôt de gerbes au Monument aux Morts
- **5 décembre – HOMMAGE AUX MORTS EN ALGÉRIE, MAROC et TUNISIE**
18h : Dépôt de gerbes au Monument aux Morts



le 10 DÉCEMBRE

FÊTE DES ILLUMINATIONS et MARCHÉ DE NOËL

Vous souhaitez exposer ?
Renseignements et inscriptions : mairie.de.seurre@wanadoo.fr - 03.80.21.15.92

Animations de rues
Venue du Père-Noël
Grande parade de Noël
Spectacle pyrotechnique